

L'INTER-RÉGIME, LA VIGILANCE POUR GARANTIR LA SPÉCIFICITÉ DE NOTRE RÉGIME CNRACL

Groupe des élu.e.s CGT :

Collège des Actifs : Monique Riveau ; Cécile Marchand ;
Jean-Luc Gibelin ; Ludovic Degraeve ; Corinne Michel ;
Aldo Pitarresi.

Collège des Retraité.e.s : Nicole Bernabé ; Claude Barré.

EDITO

UN BUDGET 2017 DANS LA LIGNÉE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (COG)

Lors du conseil d'administration de la CNRACL du 15 Décembre 2016, les administrateur-trice-s CGT ont voté contre le budget de gestion administrative 2017. Ce budget a été construit sur la base de la COG, pour laquelle notre composante avait voté contre.

La composante CGT a, une nouvelle fois, dénoncé les restrictions budgétaires imposées par le gouvernement, ainsi que le non-respect des engagements des ministères de tutelles annoncés lors de la discussion de la COG. Ce budget entraîne encore des suppressions d'emplois dans les services gestionnaires, se traduisant par une pression de plus en plus forte sur les agents qui traitent des dossiers régulièrement compliqués.

Ces réductions d'effectifs font suite à de multiples réformes imposées par le gouvernement et les précédents, qui ont notamment largement complexifié la réglementation.

Alors que les employeurs, hospitaliers et territoriaux, sont amenés à interroger

quotidiennement la caisse pour tenter d'informer au mieux les agents, comme le prévoit la loi, ce sont encore des moyens supprimés. Au final, ce sont les agents des collectivités et hospitaliers qui vont faire les frais de ces restrictions. En effet, de nombreux professionnels ne savent plus à quel moment elles-ils peuvent prétendre à la retraite et avec quel montant. (cf. lettres électroniques diffusées après chaque CA où les administrateur-trice-s CGT déplorent des situations dramatiques générées par ce manque d'information en direction des agents et en amont de leur départ en retraite).

Pour les administrateur-trice-s CGT de la Caisse au contraire, il faut répondre aux justes attentes des agents sur leurs carrières et sur leur niveau de pensions, en conservant les emplois nécessaires et en en créant d'autres. Les limites sont atteintes, et la disposition législative d'informations n'est pas assurée.

RÉSULTAT DES VOTES :

- **Employeurs hospitaliers et territoriaux : POUR (6)**
- **CGT et FO : CONTRE (6)**
- **CFDT : ABSTENTION (2)**

►► Les lettres de la CNRACL pour les actifs et les retraités sont disponibles sur le site Internet de la caisse (<http://www.cnrACL.retraites.fr/>)

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ET DU PARTENARIAT

BILAN DES FORMATIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES 2016 :

☒ **Hospitalier**

Formations « Réglementation » :

- 6 formations sur l'année ; possibilité pour 30 camarades de suivre cette formation ; 25 camarades inscrit.e.s soit 80%.
- 24 présent-es soit une participation de 93%

Formations « Invalidité » :

- 6 formations sur l'année ; possibilité pour 30 camarades de suivre cette formation ; 28 camarades inscrit.e.s soit 86%.
- 26 présent-es soit une participation de 93%

☒ **Territorial**

Formations « Réglementation » :

- 6 formations sur l'année ; possibilité pour 30 camarades de suivre cette formation ; 13 camarades inscrit.e.s soit 33%.
- 10 présent-es soit une participation de 77%

Formations « Invalidité » :

- 6 formations sur l'année ; possibilité pour 30 camarades de suivre cette formation ; 23 camarades inscrit.e.s soit 63%.
- 19 présent-es soit une participation de 83%

Le nombre de participants aux formations n'a pas permis de combler les places disponibles pour chaque fédération.

Il est important de s'assurer de la participation aux stages de 2017, le programme est dans ce numéro.

☒ **Partenariat Territorial CDG**

Avant de signer la convention de partenariat, le CDG du Maine et Loire a décidé d'adresser à tous les employeurs affiliés une convention afin d'être missionné pour la transmission des données personnelles concernant les dossiers retraites des agents.

Les prêts aux collectivités

Deux nouveaux dossiers remplissent les conditions et ont été acceptés :

- Le Centre Hospitalier de Tournus (71)
- L'EHPAD de La Gacilly (56)

☒ **Complétude des Comptes Individuels Retraite (CIR)**

Les administrateurs CGT ont rappelé la problématique du taux de complétude des CIR qui génère l'abandon de nombreux Entretiens Individuels Retraite.

Un tableau de bord sur la complétude des CIR sera présenté à chaque commission développement partenariat.

COMMISSION RÉGLEMENTATION :

Cette commission réglementation du mois de décembre 2016 est pour nous, administrateurs CGT de la caisse, un peu particulier ; en effet, un changement intervient, notre camarade Jean-Luc laisse sa place de premier vice-président du Conseil d'Administration de la CNRACL, et donc de président de la commission réglementation.

Suite au vote du CA, il a été remplacé par Cécile, Camarade de la Fédération Santé action sociale, affiliée CGT. Cela ne change donc pas le rapport de force.

SUR COMMUNICATION AUX ACTIFS :

☒ Nous sommes de nouveau intervenu.e.s sur l'abandon des EIR, (Entretien Individuel Retraite) du à la non complétude des CIR (comptes individuels retraite) par les employeurs. La réforme 2010 ouvrant le droit à l'information est un outil qui doit permettre aux actifs dès l'âge de 45 ans de se réorienter sur la 2ème partie de leur carrière, en toute connaissance de cause ; or, malgré cet objectif initial, on constate que le taux le plus important des EIR abandonnés pour incomplétude des CIR (Compte Individuel Retraite) se situe au niveau de la tranche d'âge des moins de 54 ans. Pour les administrateurs CGT de la Caisse, la complétude des CIR des agents les plus éloignés de l'âge légal est aussi prioritaire que celle des agents proches de la retraite. Nous redemandons donc aux Ministères des tutelles de faire en sorte que les employeurs respectent la réglementation. De plus,

nous avons demandé au service gestionnaire de nous faire le point sur l'origine des abandons des EIR entre la Fonction publique territoriale et la Fonction publique Hospitalière.

SUR L'ÉTUDE D'IMPACT DES LOIS MPTAM, NOTRE ET DÉONTOLOGIE :

☒ Nous avons réaffirmé la nocivité de ces textes qui vise de plus en plus à détruire les statuts des Fonctions publiques. Pour les impacts que les agents vont subir suite aux transferts (Catégorie Active), nous demandons que chaque agent soit informé des conséquences du choix qu'il fera. Nous avons aussi réaffirmé que les différences de traitement, selon que l'agent opte volontairement ou pas, ou qu'il fait le choix de rester en détachement de longue durée, créent des situations inéquitables. En effet, deux agents travaillant dans le même service et effectuant les mêmes missions ne sont pas traités de la même façon au regard de la Catégorie Active. C'est du mépris pour les agents et cela ne préjuge rien de bon sur la prise en compte de la pénibilité dans la FP. Il faut que nos syndicats s'emparent de cette question pour exiger la prise en compte en catégorie active de tous les agents effectuant des missions qui ouvrent ce droit.

SUR CATÉGORIE ACTIVE :

☒ Nous revenons sur cette problématique à chaque

commission de la réglementation, qui n'est toujours pas prise en compte par le gouvernement, et qui est dramatique pour les agents qui ne savent plus comment ils peuvent partir. Cela montre aussi le mépris des ministères des tutelles envers les agents qui assurent leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles.

Nous avons appris lors de ce conseil d'administration que le Premier ministre a sorti un « bleu », mesure qui impose la prise en compte du maintien de la catégorie active pour les infirmiers sapeurs-pompiers.

Nous souhaitons avoir une explication de cet acte, car nous nous battons depuis des années pour que le corps des infirmiers conserve cette catégorie. Nous voyons le mépris total des agents et du conseil d'administration de la CNRACL dans cette prise de décision du Premier ministre. En effet, à chaque demande de notre part, on nous renvoie à d'hypothétiques décisions qui seraient prises dans le cadre de discussions sur la pénibilité dans la Fonction publique.

Il y a bien deux poids et deux mesures dans ce gouvernement. Là aussi, il faut que tous nos syndicats s'emparent de cette question, en créant les conditions pour qu'une lutte s'engage dans le territoire et obtenir enfin la Catégorie active pour tous.

SERVICES DE SANTÉ :

☒ Il y aurait un courrier du ministère apportant une réponse à nos questions posées depuis plusieurs CA. A suivre.

SUR RÉSEAUX SOUTERRAINS DES ÉGOUTS :

☒ La métropole de Lyon ayant fait parvenir trop tard son dossier d'homologation pour ce CA, nous demandons que cette question soit revue à la prochaine commission. De plus, nous avons demandé aux ministères de tutelles de finaliser les travaux engagés en vue de la publication d'un décret comme indiqué lors de la commission réglementation du 31 mars 2015.

SUR RÉFORME PPCR :

☒ Nous redemandons une étude d'impact plus précise, nous considérons que des agents vont avoir des pertes de pension au vu de l'allongement des carrières. Ce point sera revu à la prochaine commission.

Nous avons fait une simulation avec le cas d'un agent qui aurait 50 ans au 4^e échelon de l'échelle 6 actuelle. Il partirait à l'indice 462 dans 12 ans. (62 ans) ; avec la réforme, dans 12 ans, il sera à l'indice 445(62 ans).

Tous les syndicats doivent s'emparer de ces questions pour faire remonter aux FD tous les cas où les agents seraient impactés négativement. Cela nous conforte dans notre décision de voter contre cette réforme, à l'inverse de certains syndicats qui maintenant s'étonnent de la nocivité pour les agents. Pour rappel, cette réforme est considérée comme le 49-3 dans la Fonction publique, puisque une majorité a voté contre, mais le gouvernement est passé en force au mépris des accords de 2009.

SPP SURCOTISATION - PRIME DE FEU :

Les administrateurs CGT informent la commission, et donc les ministères des tutelles, que suite à nos innombrables questions sur le sujet et devant le silence assourdissant des ministères, une audition va être mise en place au Sénat, et la caisse sera donc auditionnée. Affaire à suivre.

☒ Extension aux pensions des régimes spéciaux liquidés avant le 19 octobre 1999 du bénéfice des bonifications attribuées pour campagne double (Art.34)

☒ Pour 2017, le PLSS prévoit que les pensions liquidées avant le 19 octobre 1999 sur demande déposée postérieurement au 1^{er} janvier 2016 à compter de la date de la demande peuvent être révisées afin de prendre en compte le droit de campagne double au titre de la participation à la guerre d'Algérie ou au combat en Tunisie et au Maroc.

Cette commission s'est terminée par un discours de clôture de Jean-Luc, qui entre autres choses dites sur son plaisir à l'avoir présidée et sur le travail effectué dans un très bon état d'esprit avec le service gestionnaire, déplore l'absence de prise en compte de l'importance de cette commission de la part des représentants de l'État et leur manque de respect de la parole donnée.

CALENDRIER 2017 DES FORMATIONS POUR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Réglementation CNRACL-RAFP-Invalidité et FNP

BORDEAUX	du 15 au 18 mai 2017
BORDEAUX	du 12 au 15 juin 2017
BORDEAUX	du 26 au 29 juin 2017
BORDEAUX	du 11 au 14 septembre 2017
BORDEAUX	du 25 au 28 septembre 2017
BORDEAUX	du 16 au 19 octobre 2017

Commission de réforme

NANTES	16 et 17 mai 2017
CAEN	30 et 31 mai 2017
LIMOGES	20 et 21 juin 2017
NIMES	27 et 28 septembre 2017
METZ	3 et 4 octobre 2017
PARIS	17 et 18 octobre 2017

COMMISSION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

☑ Sur la situation du FAS, l'augmentation des demandes confirme le bien fondé de notre demande d'augmentation des « bornes et montants » des aides du FAS. Nous avons eu raison d'exiger cette augmentation, les faits nous donnent raison.

Les relances ciblées comme pour les bénéficiaires de la prime de 40€ ont montré leur intérêt... Elles doivent être poursuivies.

Le calcul actuel des ressources annuelles ouvrant droit aux aides sociales nécessite le traitement de données et ne permet pas au retraité et au gestionnaire de connaître instantanément l'éligibilité au FAS :

- prend en compte l'ensemble des revenus (montant brut avant tout abattement) du foyer (salaires, pensions, revenus non-salariés, fonciers, mobiliers, pensions alimentaires...)
- procède aux abattements suivants (pensions alimentaires, 2 160€ par enfant à charge, frais d'hébergement si l'un des conjoints est résidant en établissement)

L'objectif est triple :

- **une donnée unique, accessible, compréhensible par les retraités,**
- **non régression par rapport à la situation des actuels bénéficiaires,**
- **conformité aux orientations budgétaires du FAS.**

2 modalités de calcul sont envisagées :

- **le revenu fiscal de référence et le revenu brut global : tous deux, à des degrés divers, sont conformes à la trajectoire financière du FAS. Les simulations font apparaître des impacts sur les droits des bénéficiaires et sur le budget du FAS.**
- **le revenu brut global : très proche des ressources actuellement prises en compte, il ne modifie en rien les principes définis**

L'objectif d'une plus grande lisibilité ne pourra être mis en œuvre, au plus tôt, que pour la campagne 2018. Il est donc indispensable de rester vigilants sur ce dossier.

LA DÉMARCHE INTER-RÉGIMES

☑ 3 éléments concernant l'inter-régimes ressortent de notre position :

- la volonté de réaffirmer que l'inter-régimes ne peut se faire que dans le respect des spécificités : d'accord pour être dans le partage mais à condition que chaque entité existe, il ne peut être envisagé autre chose,
- l'autonomie de décision des régimes doit être préservée,
- la gouvernance : la CNRACL ne peut être exclue de la gouvernance, le législateur a décidé d'un inter-régime à 4, il n'est pas normal que les 4 régimes ne soient pas représentés de manière égale dans les lieux de gouvernance, notamment en qui concerne les conférences de financeurs.

POINT MAYOTTE

☑ Le service gestionnaire n'a reçu aucune demande d'aide de la part des mahorais.

L'allocation « compensatrice pour tierce personne » concerne 21 bénéficiaires au 31 octobre 2016 pour un total de 49 910€ (67 390 € en 2015).

La commission propose :

constatant l'ineffectivité de l'application de la législation concernant la mise en place de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) à Mayotte,

- de demander au président de réitérer sa demande auprès de la direction du budget pour qu'elle intervienne auprès du conseil départemental de Mayotte afin que la collectivité se mette en règle avec la législation.
- de renouveler l'autorisation donnée à titre exceptionnel et temporaire du versement de l'aide à la tierce personne aux retraité.e.s bénéficiaires de l'allocation spécifique versée par la CRFM jusqu'à la mise en place effective de l'APA à Mayotte et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2017, afin de ne pas laisser sans revenus les personnes concernées.

CALENDRIER 2017

COMMISSION DES COMPTES ÉLARGIE AU BUREAU	SÉANCES PLÉNIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
28 mars	CA 28, 29 et 30 mars (Bordeaux)
30 mai 2016 matin (Paris)	CA 4, 5 et 6 juillet (Bordeaux)
20 septembre	CA 20, 21, 22 septembre (Colmar)
23 novembre (Paris)	
12 décembre	CA 12, 13 et 14 décembre (Bordeaux)

COMMISSION DE L'INVALIDITÉ ET DE LA PRÉVENTION

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF RECHERCHE ACTION EHPAD

☑ Il s'agit d'un dispositif de suivi et d'évaluation des projets recherche action EHPAD ayant pour objectif d'apporter un appui à la mise en œuvre notamment de l'axe recherche. La commission propose au conseil d'administration d'autoriser le lancement d'un appel d'offres portant sur l'accompagnement du groupe de travail dédié

PRORISQ

☑ La CGT demande que le logiciel PRORISQ soit généralisé à toutes les collectivités ou établissements hospitaliers. Le chemin est long et le gouvernement ne veut pas légiférer. Suite à notre demande, pour obtenir une subvention du FNP servant à des projets de prévention sont soumis à une obligation de l'utilisation de PRORISQ. Pour permettre la formation de ces derniers, le FNP met en place 3 types de formation maintenant :

- Formation sur site du demandeur CDG ou employeurs ayant au moins 1 000 agents
- Formation par téléphone pour les employeurs de moins de 1 000 agents (sauf besoin particulier de l'employeur qui conduirait la CNRACL à se déplacer)
- Formation en ligne à compter de janvier 2017.

Cette nouvelle action sera soutenue par une large diffusion par campagne de communication.

Nous interpellons les services gestionnaires de la CNRACL que nous restons vigilants sur le nombre d'ETP indispensables à ce service pour fonctionner parfaitement et ne pas mettre les agents en souffrance étant donné l'augmentation croissante de collectivités et établissements hospitaliers adhérents à PRORISQ.

Les demandes de subventions

☑ Nous rappelons à nos camarades siégeant au CHCST et CT(E) de nous tenir informés de l'évolution des projets et actions que nous subventionnons pour en faire rapidement une remontée lors de la commission prévention invalidité. Vous devez être acteurs de ces projets et y être intégrés. Le passage en CHCST, CT(E) est obligatoire, et surtout votre implication dans les groupes de travail. Nous ne sommes pas là pour subvention des Enquêtes de diagnostics mais bien pour participer aux actions et recommandations de prévention.

PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2021

Présentation du cadre de travail

Le service gestionnaire présente le mode opératoire

relatif à l'élaboration du prochain programme d'actions.

La démarche retenue est celle d'une co-construction du programme d'actions du FNP de la CNRACL entre les administrateurs de la CIP et le service gestionnaire du FNP. Elle sera progressive, structurée par des étapes de validations régulières en CIP.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATIONS RELATIF À L'ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

☑ La commission a retenu la proposition de proroger de 5 mois le marché en cours afin que la décision relative aux modalités de renouvellement du marché soit concomitante à l'examen du programme d'actions 2018 – 2021,

Projet sur les transitions professionnelles

☑ Le service gestionnaire présente le projet sur les transitions professionnelles conduit conjointement par le CNFPT et le FNP de la CNRACL.

Le CNFPT et le FNP de la CNRACL ont décidé d'engager une expérimentation portant sur les démarches innovantes d'accompagnement des transitions professionnelles des agents avec quelques collectivités volontaires du Limousin et de Poitou-Charentes.

Les objectifs poursuivis seront d'identifier les conditions de réussite d'un accompagnement des transitions professionnelles et de définir les contours d'une offre de services adaptée en expérimentant des accompagnements de mobilité, des parcours de qualification ou/et requalification dans un partenariat négocié entre la collectivité, l'agent, le CNFPT et le FNP de la CNRACL.

Groupe « fumées incendies »

☑ Lors de sa réunion du 26 juin 2016, la commission de l'invalidité et de la prévention a demandé que le groupe de travail se consacrant à l'étude de l'exposition des sapeurs-pompiers aux fumées d'incendie poursuive ses travaux. L'objectif consiste à présenter à la session de mars 2017 un dossier faisant l'état des lieux et proposant des mesures destinées à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers, des personnels techniques non pompiers exposés face aux fumées.

Il a été décidé d'axer le travail sur les thèmes suivants :

- L'exposition aux fumées lors des feux de forêt
- L'exposition aux fumées lors des incendies urbains
- L'exposition aux fumées lors des formations (caissons, maison à feu, feu réel dans les bâtiments).

Changement de Vice-président du CA CNRACL

En raison de sa situation personnelle plus chargée, Jean-Luc Gibelin a décidé de « passer la main » des fonctions de vice-président du conseil d'administration. Lors de la réunion du conseil du 15 décembre, Cécile Marchand a été élue à l'unanimité 1^{ère} Vice-présidente du CA CNRACL.

Plein succès à elle !